L’ISOLATION THERMIQUE PAR L’EXTÉRIEUR

14 Mars 2023 – Les midis du bâtiment innovant

QUALIBAT
Votre label de fiabilité

QUALIBAT : LA RÉFÉRENCE DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

QUALIBAT EN QUELQUES CHIFFRES :*

Création en
1949

160
salariés répartis sur 35 agences

3 000
membres de commissions

58 000
entreprises qualifiées

“**QUALIBAT** a pour mission de promouvoir la fiabilité dans le bâtiment.”

A travers nos labels de qualification et de certification, nous valorisons une sélection d’entreprises de toutes spécialités et de toutes tailles ayant fait preuve de leurs compétences et de leur savoir-faire.

ÊTRE RECONNU POUR SES **COMPÉTENCES ET SA FIABILITÉ**

SAISISSEZ TOUTES LES OPPORTUNITÉS DE MARCHÉ

QUALIBAT
Votre label de fiabilité

NOTRE RÉSEAU

DES **ÉQUIPES** ET **UN RÉSEAU**

QUALIBAT comprend des services fonctionnels et des services techniques en charge de la gestion des qualifications nationales, basés au siège.

Elle est également composée d'un réseau de 34 agences régionales présentes sur tout le territoire et pilotées par 10 délégués régionaux.

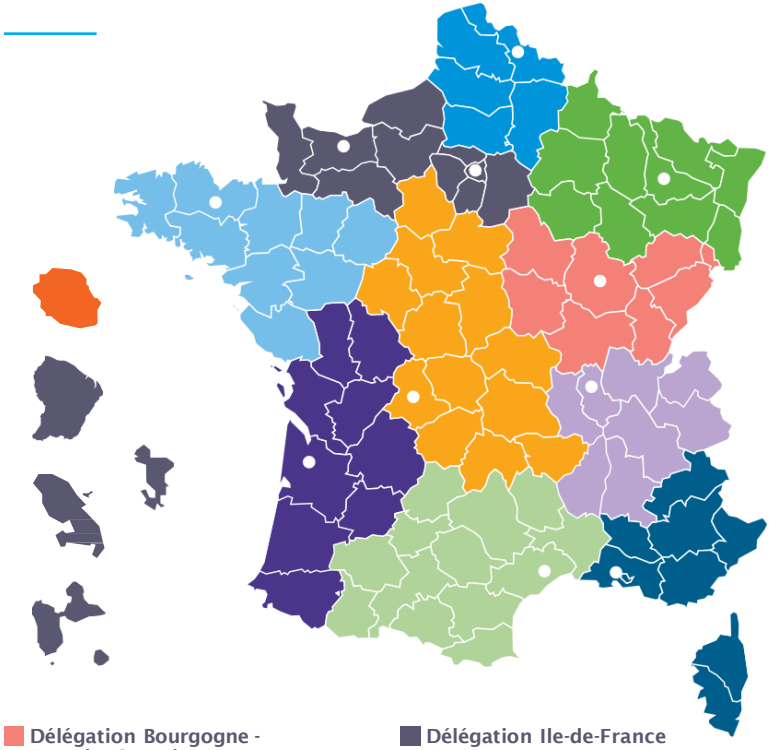

Délégation Bourgogne - Franche-Comté
Dijon - 03 80 63 91 90
dijon@qualibat.com

Délégation PACA - Corse
Nice - 04 93 18 08 29
nice@qualibat.com

Délégation Occitanie
Montpellier - 04 67 92 15 63
montpellier@qualibat.com

Délégation Rhône - Alpes
Lyon - 04 72 44 01 69
lyon@qualibat.com

Délégation Bretagne - Pays de la Loire
Loudéac - 02 96 28 11 75
loudeac@qualibat.com

Délégation Hauts-de-France
Lille - 03 20 65 72 60
lille@qualibat.com

Délégation Ile-de-France
Colombes - 01 41 19 70 00
colombes@qualibat.com

Délégation Normandie
Caen - 02 31 23 84 07
caen@qualibat.com

Délégation Centre-Ouest
Limoges - 05 55 11 21 88
limoges@qualibat.com

Délégation Grand-Est
Nancy - 03 83 35 18 17
nancy@qualibat.com

Délégation Aquitaine - Poitou-Charentes
Bordeaux - 05 56 39 63 65
bordeaux@qualibat.com

Agence de la Réunion
02 62 41 52 45
qualibat-reunion@qualibat.com

En cours d'évolution-
Création délégation Val de Loire

DELEGATION Bourgogne Franche Comté

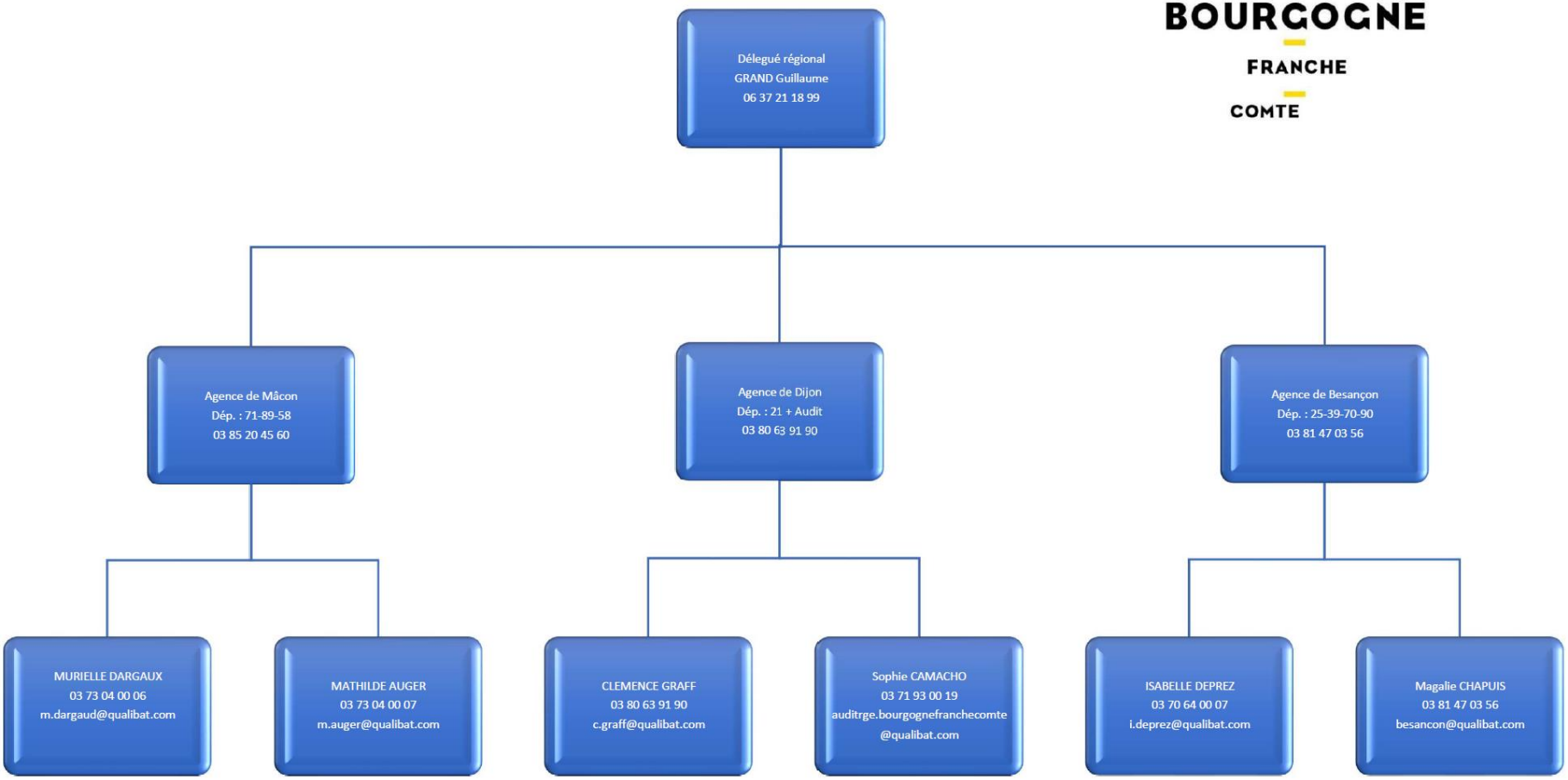

FOCUS SUR LES QUALIFICATIONS

7131-7132-7133 ET 3811-3813

LA NOMENCLATURE DES QUALIFICATIONS: MODE D'EMPLOI

ISOLATION THERMIQUE - ACOUSTIQUE - FRIGORIFIQUE

Activité

71 - ISOLATION - THERMIQUE - ACOUSTIQUE

Specialité

713 - ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Qualification

7131 - Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)

3 - Voici la qualification 7131

Mention(s) associée(s) RGE
Téléchargement de la mention

Exigence(s) Isolation : Thermique - Acoustique
Téléchargement de l'exigence

Réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur en maison individuelle accolée ou non, ainsi qu'en petit collectif et petit tertiaire. Mention "RGE" possible

Le code qualification : 4 chiffres pour tout comprendre

Chaque qualification de la nomenclature est **identifiée par un code à 4 chiffres** composé de la façon suivante :

7 1 3 1

Le 1er chiffre répartit les qualifications en 9 grandes familles fonctionnelles allant de l'infrastructure aux finitions.

Le 2e chiffre correspond à l'activité, c'est-à-dire au type d'ouvrages ou de travaux dans chaque famille.

Le 3e chiffre indique la technique utilisée (parfois le matériau) ou la spécialité.

Le 4e chiffre traduit des spécificités additionnelles.

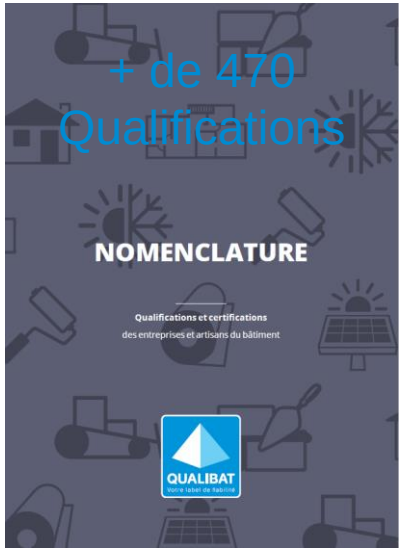

LA QUALIFICATION : C'EST QUALIBAT

- Qualibat a ses propres règles, encadrées par une norme NF X 50-091

- Nos exigences :
  - A jour administrativement : URSSAF, CCP, Assurer pour les travaux concernés, Moyens humains et matériels pour l'activité demandée… Sous-traitance (<30%), MO ext (<40%),
  - Justificatifs techniques : Référent technique, Références de chantier (devis-facture attestation de travaux)…
  - Exigences complémentaires liées à la qualification :

Qualification 7131 :

Chantiers de référence :

Afin de compléter ses chantiers de référence et de démontrer sa capacité à réaliser des travaux, conformes à la définition de la qualification sollicitée, d'isolation thermique par l'extérieur par tous types de procédés (enduits sur isolant, procédés à lame d'air ventilée sur isolant), l'entreprise doit joindre, pour au moins l'une des références :

- les détails d'exécution des ouvrages tels que ceux liés à la réglementation thermique ou incendie (croquis et/ou photos des détails).
- la justification du niveau de performance thermique des procédés mis en œuvre.
- des photographies significatives pour un chantier de référence permettant d'apprécier les points singuliers et/ou la qualité technique.

Produits :

Afin d'apprécier l'étendue de son champ de compétence, l'entreprise doit produire la liste des produits, procédés ou matériaux (marque et type) et joindre les justificatifs suivants :
- les Avis Techniques en cours de validité à la date du chantier de référence.

Contrôles spécifiques :

Afin de valider la bonne exécution des travaux réalisés, l'entreprise doit fournir, pour chaque chantier de référence présenté, les procès-verbaux de réception sans réserve.

LE RGE : C'EST L'AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ADEME)

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Encadré par l'Arrêté du 3 Juin 2020 modifiant l'arrêté du 1er décembre 2015

Les exigences de l'Arrêté :

Responsable technique

L'entreprise doit apporter la preuve qu'elle dispose par établissement (établissement siège et/ou établissement(s) secondaire(s)), pour assurer l'organisation et l'encadrement de ses chantiers, d'un responsable technique RGE et produire l'un des justificatifs suivants :

- Un justificatif de formation qualifiante et/ou diplômante (diplôme d'état, certificat d'aptitude, CQP, titre professionnel,...) portant sur l'approche énergétique du bâtiment.
- Ou l'attestation de réussite à un QCM (note minimum de 24/30) délivrée par un organisme de formation agréé par les pouvoirs publics. Le QCM peut être précédé ou non d'une formation, FEEBat RENOVE notamment.
- Ou les attestions de formation du suivi avant le 31/12/2014 des modules de formation 1 et 2 ou 1 et 5 du dispositif FEEBat ou équivalents.

Chantiers de référence

L'entreprise doit fournir un ou plusieurs chantiers de référence (rénovation ou construction neuve) qui concourent à l'efficacité énergétique, selon les règles ci-dessous. Pour chacun d'entre eux, l'entreprise doit fournir :

- L'attestation d'appréciation de travaux signée du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre,
- Le devis descriptif détaillé des travaux,
- La facture détaillée qui comprend a minima : la distinction des postes "main d'œuvre/pose" et "fournitures", le détail des produits mis en œuvre avec les caractéristiques techniques et performances des produits (R, Uw,…).

Contrôle de réalisation

L'entreprise doit se soumettre, au plus tard 24 mois après la délivrance de la mention, à un contrôle de réalisation sur un chantier en cours ou achevé.

Deux grilles pour l'ITE :

- 18-Isolation thermique par l'extérieur - Enduit sur isolant_V3
- 19-Isolation thermique par l'extérieur - Procédé à lame d'air ventilée_V3

Nombre de point de contrôle : 40
Majeur : 10
Mineur : 15
Obs : 15

LES OUTILS

AQC – PROFEEL – CSTB…

https://programmeprofeel.fr/journal/isolation-thermique-par-lexterieur-en-renovation-le-webinaire-en-replay/

CONSTATS / ALERTES / SOLUTIONS ?

Pour la BFC :

- 7131 : 264 entreprises
- 7132 : 10 entreprises
- 3811 : 68 entreprises
- Total CT 112 : 681 catégories RGE

Alertes :

- le métier d'isolateur par l'extérieur n'existe pas
- points de contrôle « importants» notifiés en observation
- CT 112 non-critique contrairement 114-115…
- chantiers validés par CEE sans respect des produits, pose des accessoires… etc
- trop peu de plaintes…

Solution :

Mettre en place une formation ITE et la rendre obligatoire… (Le Pôle énergie avec M. WELLER)

LES CATEGORIES DE TRAVAUX

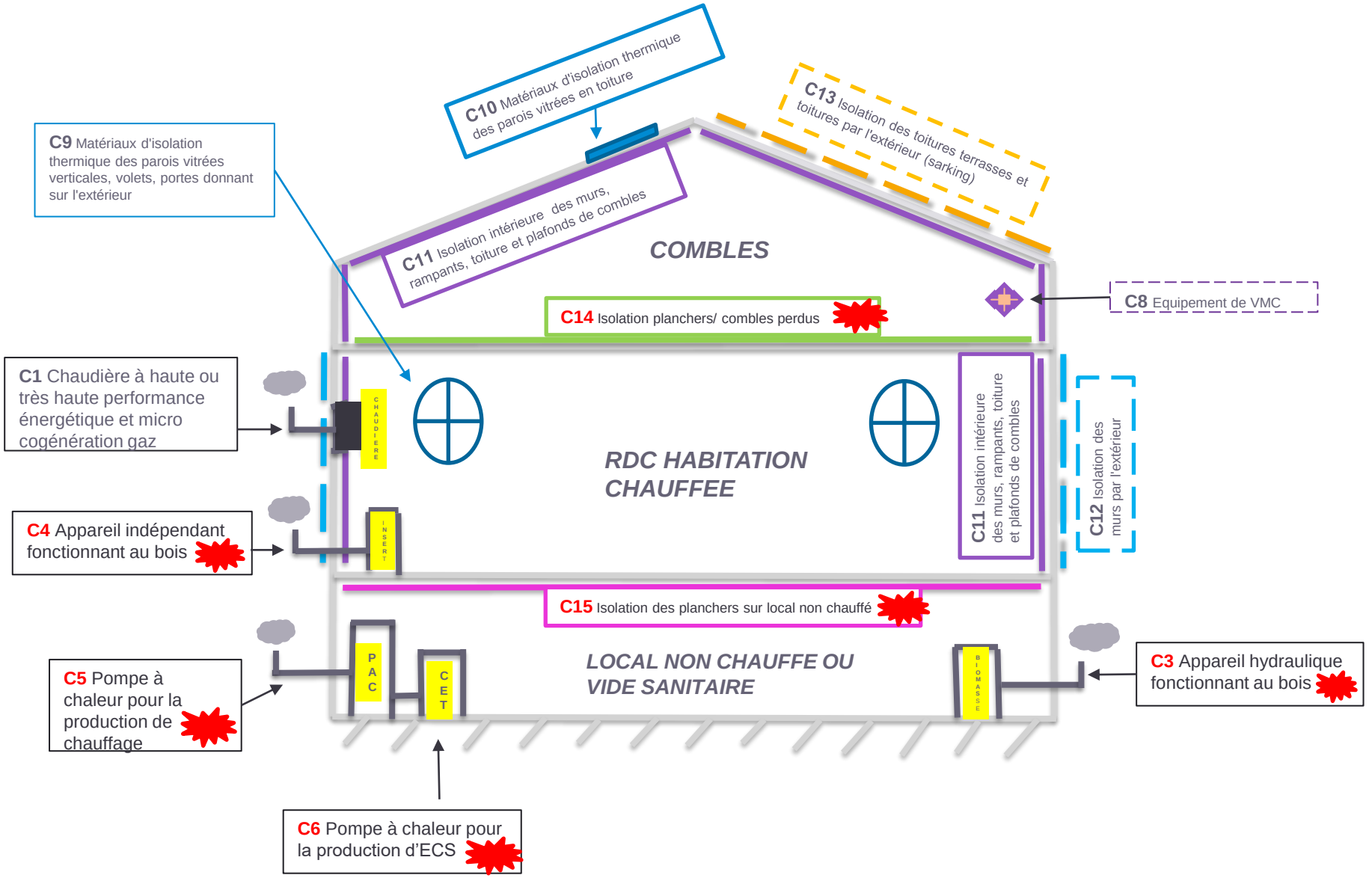

Pour rappel :

- Une entreprise non-RGE peut sous-traiter à une entreprise RGE (transparence pour le client).
- Une entreprise RGE ne peut pas sous-traiter à une entreprise non-RGE.

Le certificat QUALIBAT, seul document officiel

Une entreprise vous remet son certificat QUALIBAT ? Vérifiez son authenticité en effectuant une recherche par SIRET ou Raison Sociale sur www.qualibat.com.

Correspond à la date de fin de validité du certificat

Seules les entreprises ayant un certificat en cours de validité au moment de la recherche apparaitront sur le site

Correspond à la date de la dernière mise à jour du certificat annuel

Le professionnel est assuré pour les travaux couverts par la/les qualification(s) qu'il détient

Correspond à la date de début de validité de la qualification attribuée

Les domaines RGE de travaux sont liés aux qualifications de l'entreprise...

... si vous voulez faire réaliser des travaux d'efficacité énergétique et bénéficier des aides de l'État, cette date d'attribution par domaine vous permet de vérifier que l'entreprise est bien RGE au moment des travaux.

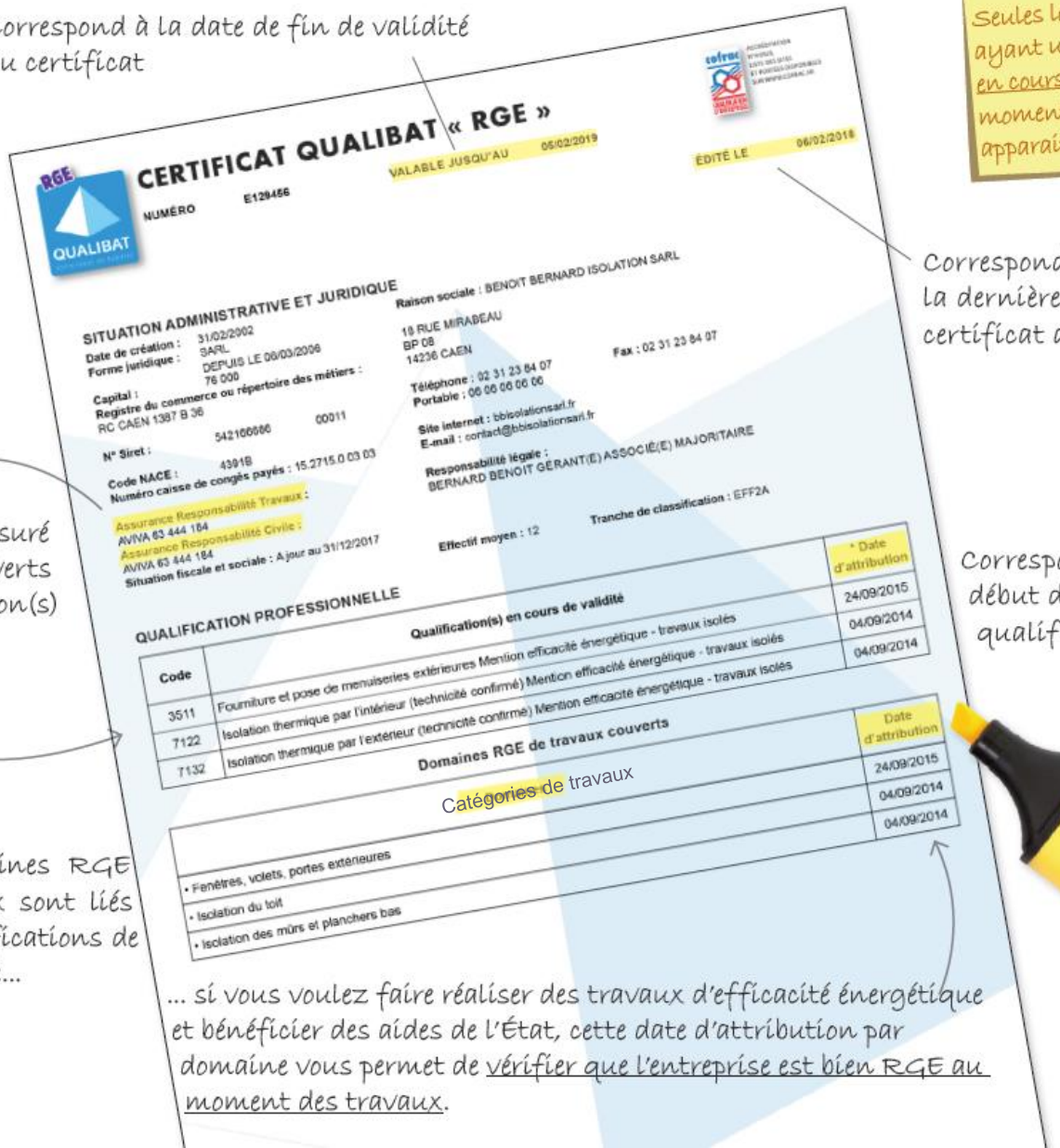

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

VALABLE JUSQU'AU 05/02/2019 — ÉDITÉ LE 06/02/2018

NUMÉRO E129456

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Raison sociale : BENOIT BERNARD ISOLATION SARL

Date de création : 31/02/2002
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 06/03/2006
Registre du commerce ou répertoire des métiers : 76 000
RC CAEN 1387 B 36

18 RUE MIRABEAU
BP 08
14236 CAEN

Téléphone : 02 31 23 84 07
Portable : 06 06 06 06 06
Fax : 02 31 23 84 07

N° Siret : 542106686 00011
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 15.2715.0 03 03

Site internet : bbisolationsarl.fr
E-mail : contact@bbisolationsarl.fr

Responsabilité légale :
BERNARD BENOIT GERANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 63 444 184
Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 63 444 184
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2017

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures Mention efficacité énergétique - travaux isolés	24/09/2015
7122	Isolation thermique par l'intérieur (technicité confirmé) Mention efficacité énergétique - travaux isolés	04/09/2014
7132	Isolation thermique par l'extérieur (technicité confirmé) Mention efficacité énergétique - travaux isolés	04/09/2014

Domaines RGE de travaux couverts	Date d'attribution
• Fenêtres, volets, portes extérieures	24/09/2015
• Isolation du toit	04/09/2014
• Isolation des murs et planchers bas	04/09/2014

Catégories de travaux

UNE QUALIFICATION AUX MULTIPLES AVANTAGES

POUR L'ENTREPRISE ET L'ARTISAN

AVOIR DE NOUVEAUX CLIENTS,
GAGNER DE NOUVEAUX MARCHÉS

ÊTRE RECONNU POUR SES
COMPÉTENCES ET SA FIABILITÉ

BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS
AUPRÈS D'ASSUREURS

RENFORCER SA VISIBILITÉ
AUPRÈS DES CLIENTS POTENTIELS

POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE PROFESSIONNEL

EXIGER DES CERTIFICATS
DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ÉTABLIS PAR UN ORGANISME INDÉPENDANT

DISPOSER D'UN **ANNUAIRE SUR LE SITE WEB DE QUALIBAT**
POUR SÉLECTIONNER LES ENTREPRISES ET LES ARTISANS LES MIEUX ADAPTÉS À SES PROJETS.

VÉRIFIER DIRECTEMENT
EN LIGNE
LES COMPÉTENCES ET LES INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES

QUALIBAT EST PARTENAIRE DES **MARCHÉS PUBLICS SIMPLIFIÉS**

POUR LE PARTICULIER

ÊTRE ACCOMPAGNÉ ET CONSEILLÉ
PAR DES SPÉCIALISTES DU SECTEUR

AVOIR LA GARANTIE DE TRAVAILLER AVEC UN ARTISAN OU UNE ENTREPRISE
SÉRIEUSE ET FIABLE

BÉNÉFICIER D'AIDES FINANCIÈRES
POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.

L’ensemble de nos équipes est à votre écoute